

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Lisa Mazzone*

*Date de dépôt : 15 octobre 2015*

## **Question écrite urgente**

**Quelle est la position du Conseil d'Etat sur la révision partielle 1+ de la loi fédérale sur l'aviation ainsi que sur le projet de rapport du Conseil fédéral sur la politique aéronautique ?**

Le 30 septembre dernier, le point presse du Conseil d'Etat nous informait que « Genève [soutenait] avec réserve la vision du Conseil fédéral sur la politique aéronautique ». Le Conseil d'Etat a en effet répondu à deux consultations du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication relatives au projet de rapport du Conseil fédéral sur la politique aéronautique et à la révision partielle 1+ de la loi sur l'aviation.

Avec un aéroport international sur son territoire, le canton de Genève est directement concerné par ces modifications, en particulier en raison des conséquences directes du développement de l'aéroport sur la mobilité, l'aménagement du territoire, la santé publique et la qualité de l'air. A cet égard, il faut relever que c'est dans le rapport du Conseil fédéral sur la politique aéronautique aujourd'hui en vigueur, adopté en 2004, que la mission des aéroports nationaux de répondre à la « demande » est inscrite. Ainsi, en dix ans, on a vu le nombre de passagers exploser à l'aéroport de Genève, avec une augmentation de 77%, pour dépasser les 15 millions annuels. Une croissance qui s'est accompagnée d'une aggravation des nuisances, en particulier du bruit et de la pollution.

Par conséquent, la prise de position du canton de Genève sur ces deux consultations permet de comprendre l'orientation retenue par le Conseil d'Etat concernant l'aéroport de Genève et son impact sur les habitantes et habitants de la région.

Il semble en effet indispensable que le Grand Conseil soit tenu informé de la position du Conseil d'Etat sur ce dossier, alors que la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aéroport de Genève est en cours d'élaboration. On regrettera que le Grand Conseil n'ait pas voix au chapitre, ce qui lui permettrait de participer aux décisions qui seront prises et qui auront un impact direct sur notre canton. A défaut, il nous semble essentiel que le Grand Conseil bénéficie de toutes les informations essentielles à la compréhension de ce dossier.

**Par conséquent, nous aimerions savoir quelle est la position du Conseil d'Etat sur la politique aéronautique du Conseil fédéral. Pour prendre connaissance de cette position, nous souhaitons avoir accès à la réponse du Conseil d'Etat relative aux consultations sur la révision partielle 1+ de la loi fédérale sur l'aéroport et sur le projet de rapport du Conseil fédéral sur la politique aéronautique.**

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour sa diligence.